

LE 4 DECEMBRE LE VOTE CGT COMPTERA AUSSI POUR L'ACTION SOCIALE

La restauration, le logement, les prêts, les vacances, la petite enfance, le soutien aux agents sont des besoins qui relèvent de l'action sociale au plan local et national.

Les élections en Commission Administrative Paritaire qui se dérouleront le 4 décembre prochain vont vous permettre d'élire vos représentants, mais aussi de déterminer le nombre de sièges de chaque organisation syndicale qui doit siéger dans les instances de l'action sociale ministérielle.

Pour la Fédération des Finances CGT, première organisation syndicale au Ministère, ce sont 224 représentants qui siègent dans les Conseils départementaux d'Action Sociale et 5 au Conseil National d'Action Sociale.

Pour la CGT, les comités départementaux d'action sociale sont les instances privilégiées pour exiger et trouver les réponses adaptées, soit par l'utilisation du budget d'initiative local, soit par la mise en oeuvre d'actions nationales, aux besoins et revendications exprimées par les personnels.

Pour la CGT, les prestations d'action sociale ne sauraient constituer une variable d'ajustement de la politique salariale et des conséquences sociales des réformes de l'administration.

La CGT s'oppose à cette conception parce que l'action sociale est un droit au même titre que le salaire, l'emploi, la formation, la protection sociale.

Accéder à une meilleure qualité de vie, c'est aussi pouvoir bénéficier d'une restauration de qualité, d'un logement à un prix abordable, d'aides et de prêts, de loisirs et de vacances pour tous, d'une place en crèche pour son enfant, c'est pouvoir bénéficier d'un service social.

Pour la CGT, une action sociale efficace doit disposer d'une permanence de moyens, et c'est pourquoi nous revendiquons une dotation de crédits en pourcentage de la masse salariale des actifs et des pensionnés.

Par ses propositions, la CGT a créé les conditions de l'intervention directe, tant des usagers que des salariés, au sein des associations de gestion de l'action sociale de nos Ministères (AL-PAF, EPAF, AGRAF). Toutefois les personnels et leurs représentants n'y disposent toujours pas d'un pouvoir majoritaire qui en ferait de véritables organes décisionnels.

La fédération des finances CGT continuera d'agir dans ce sens avec les personnels.



DES BESOINS LOIN D'ETRE SATISFAITS...

LA RESTAURATION

La CGT fait de la restauration à proximité du lieu de travail, de la qualité des repas, de la capacité d'accueil et de l'harmonisation de la tarification la priorité de ses revendications.

Quant au titre restaurant, dont la revalorisation est une demande récurrente, sa valeur faciale va être augmentée de 0,12 centime d'euro au premier janvier 2008 (première augmentation depuis 1995 !).

La CGT revendique un titre restaurant qui offre aux agents un repas digne de ce nom : sa valeur doit être portée dans un premier temps à 7€ avec une participation de l'employeur qui atteigne 60% !

LE LOGEMENT, LES AIDES ET PRETS

Aujourd'hui les prix des loyers ne correspondent plus aux possibilités financières des fonctionnaires. Priorité doit être donnée à la réservation de logements sociaux en région parisienne, mais aussi en province.

L'accession à la propriété : c'est aussi une réponse aux besoins des personnels et un droit qui doit être ouvert au plus grand nombre. La CGT revendique un prêt bonifié à taux zéro, ainsi qu'une aide au logement pour les parents ayant des enfants poursuivant des études loin du domicile familial.

L'accès à certains prêts doit être également ouvert aux retraités.

LES VACANCES/LOISIRS

La CGT a toujours considéré ce secteur comme essentiel à l'épanouissement personnel de l'agent et de sa famille et qui doit évoluer en fonction des nouveaux besoins de la société. Jugé non prioritaire parce que ne faisant pas partie de "l'accompagnement social de l'agent" il était mal connu des agents et menacé de disparition.

La CGT s'est battue pour qu'une véritable politique d'information sur ces prestations soit mise en place auprès de tous les agents actifs et retraités.

Dés lors, on constate que la fréquentation est en hausse depuis 2006, et c'est un bon signe après des années de baisse régulière.



ASSOCIATIONS : POUR PLUS DE TRANSPARENCE

La CGT a toujours revendiqué un droit pour les personnels de participer, d'organiser et de gérer leur action sociale.

Dans nos Ministères, ce sont des associations qui gèrent les principales prestations : ALPAF pour le logement et les prêts, AGRAF pour la restauration parisienne, EPAF pour le tourisme social et les colonies de vacances, ATRAF pour le titre restaurant. Ces associations sont dotées d'une vice présidence syndicale. La CGT assume celle de l'association ALPAF.

Vous trouverez ci-dessous un entretien avec Jean-Jacques PINET, vice président CGT de l'ALPAF :

Question : comment es tu devenu vice président de l'ALPAF ?

J'ai pris cette responsabilité au sein de l'ALPAF dans le cadre des nouveaux statuts des associations.

Après trois ans de négociation sur ce sujet, les nouveaux statuts adoptés, s'ils ne correspondent pas à la revendication initiale de la CGT, qu'elle n'abandonne pas, de représentativité majoritaire, permettent aux personnels d'intervenir directement dans la gestion de l'association, de rendre compte des décisions prises dans la politique du ministère dans le domaine du logement social.

Ce nouveau statut permet une plus grande transparence dans la gestion du parc locatif, grâce à la présence des représentants des utilisateurs aux Assemblées générales de l'ALPAF.

Question : quel est ton rôle au sein de l'ALPAF ?

Je siège au Conseil de Direction de l'association et je peux être amené à remplacer en cas de besoin, le Président dans ses fonctions. Je participe ainsi aux décisions en particulier pour les réservations de logements sociaux proposés aux agents du Ministère.

C'est particulièrement important pour accroître le parc locatif afin de répondre le mieux possible aux besoins des personnels (en région parisienne et en province) et de leur permettre ainsi de bénéficier d'un droit social fondamental, celui du logement .

Je ne considère pas ma responsabilité vis à vis des usagers comme une gestion paritaire mais comme une émanation des souhaits des utilisateurs.



Question : Comment vois tu ton rôle vis à vis des agents du Ministère ?

Au sein de la direction de l'ALPAF, je suis le représentant des usagers et je me donne comme ligne de conduite d'être l'interlocuteur des personnels tant pour les besoins de logements sociaux que pour faciliter les aides et prêts dans les acquisitions de logements par les agents. Je me dois d'être à l'écoute des personnels confrontés aux difficultés de plus en plus grandes de se loger dans les conditions les plus favorables dans un marché immobilier de plus en plus tendu notamment à Paris et en région parisienne mais aussi dans certaines grandes villes de province.

Je ne suis pas le représentant de la CGT mais celui de l'ensemble des personnels, quel que soit le ministère concerné.

Bien entendu mon engagement syndical est une source de réflexion collective menée avec la CGT pour que le logement soit un droit accessible au plus grand nombre d'agents. Pour la CGT le droit au logement est un droit fondamental.

Ma volonté est que ce droit soit une réalité effective.



**LE 4 DECEMBRE VOTEZ
ET FAITES VOTER CGT**